



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À TITRE GRACIEUX – ASSOCIATION COACH BOOST'EURE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°068-2024 du Conseil municipal, en date du 18 novembre 2024, portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT le travail de l'association « Coach Boost'Eure » en matière notamment d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle par les actions qu'elle propose, et dont l'objectif est d'offrir des services visant à restaurer l'estime de soi ;

CONSIDERANT les besoins du territoire en matière de partage et d'échange au sein et entre les générations ainsi que l'ouverture au monde ;

CONSIDERANT l'intérêt de l'association « Coach Boost'Eure » d'avoir ses locaux au sein des structures Les Points Communs (La Villa et la Passerelle) ;

CONSIDERANT que la convention est conclue à titre gracieux pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2025 ;

DECIDE de signer la convention de mise disposition à titre gracieux des locaux du Centre Social « Les Points Communs » (la Villa et la Passerelle), pour la période du 15 septembre 2025 au 31 décembre 2025, avec l'association « Coach Boost'Eure », dont le siège administratif est situé 16 rue Irène et Frédéric JOLIOT CURIE, Apt 659 Immeuble peuplier, 27000 ÉVREUX.

Fait à Pont-Audemer, le 16 septembre 2025

Le Maire

Alexis DARMOIS

